

## Aperçu de la gestion de fonds

# Comment fonctionne une prévoyance fiable

Quand on est pleinement engagé dans sa vie professionnelle, on ne songe pas à sa future existence de retraité. Heureusement, la loi suisse règle automatiquement notre prévoyance vieillesse via les déductions salariales obligatoires pour l'AVS (1<sup>er</sup> pilier) et la caisse de pension (2<sup>e</sup> pilier). Mais celles-ci ne suivent pas l'évolution démographique par âges de la population. C'est pourquoi, la situation financière de tout un chacun à la retraite pourrait se révéler être délicate sans une marge supplémentaire dans la prévoyance volontaire (3<sup>e</sup> pilier). Comment peut-on se constituer une telle prévoyance au fil du temps? Le gestionnaire de fonds de notre solution de prévoyance Raiffeisen Futura – Pension Invest a la réponse à cette question.



## GESTIONNAIRE DE FONDS

Andreas Bentzen  
Senior Portfolio Manager



Andreas Bentzen a 20 années d'expérience dans les placements, notamment auprès de l'ancienne banque privée Notenstein / Wegelin et de la grande banque UBS. Il travaille depuis 2014 comme Senior Portfolio manager chez Vontobel Asset Management. Spécialisé dans les investissements mixtes durables, il assume la responsabilité de la famille de fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest, qui comptait fin août 2022 environ 7 milliards de francs d'actifs sous gestion. Andreas est membre de la boutique Vescore de Vontobel, qui sait associer de manière profitable les avantages d'une gestion de portefeuille active à ceux d'une gestion de portefeuille cohérente.

**Monsieur Bentzen, dans quoi la famille de fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest investit-elle? A qui s'adresse chacune des quatre stratégies?** Le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest mise sur des obligations et des actions de bonne qualité émises par des entreprises et des Etat dans le monde entier, qui satisfont aux critères de durabilité stricts des fonds Futura. Les quatre stratégies au choix se distinguent par leur quote-part d'actions. Plus celle-ci est importante, plus la stratégie offre un potentiel de rendement élevé. Mais le risque encouru est, lui aussi, d'autant plus élevé. La stratégie que doivent choisir les investisseurs dépend donc, avant tout, du risque qu'ils sont disposés à prendre et qu'ils peuvent supporter. C'est avec la stratégie «Equity» que le potentiel de rendement et le risque sont les plus élevés. En effet, elle permet de s'engager jusqu'à 100% dans des actions. Nous avons observé par le passé que le cours des actions peut fluctuer fortement tant à la hausse qu'à la baisse, mais qu'il revient toujours à sa valeur moyenne sur le long terme. C'est une question de temps. La stratégie Equity convient donc seulement aux personnes qui investissent et ont encore beaucoup d'années devant elles avant leur retraite.

**Est-ce que vous investissez vous-même dans le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest?** Oui. Le fait que je possède moi-même des parts de fonds dans cette solution de prévoyance constitue, pour ainsi dire, ma promesse à toutes les personnes investissant dans le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest que je gère leur argent avec soin et de manière consciente. En tant que gestionnaire de fonds responsable, je dois sans cesse cibler le long terme lors de toutes mes décisions de placement afin de faire fructifier le capital. Tout un chacun qui investit dans la prévoyance souhaite pouvoir disposer de quoi agrémenter sa retraite. Je ne peux, bien sûr, pas le garantir car il m'est impossible de prévoir l'évolution des marchés et je ne puis influer sur elle. Mais il y a une chose que je peux faire et à laquelle je me tiens strictement, c'est d'appliquer le principe de la diversification en répartissant les placements entre différents pays et secteurs dans le monde entier. Il m'est ainsi possible d'éviter toute concentration de risques et de profiter en même temps de plus d'opportunités de placement.

**Quelles sont les différentes phases du processus de placement?** Dans la première étape, l'agence de notation indépendante Inrate, spécialisée dans la durabilité, définit l'univers de placement. Elle l'ajuste chaque mois en s'appuyant sur ses analyses continues. Dans la deuxième étape, l'équipe du CIO de Raiffeisen définit l'allocation tactique par catégorie de placement et ce, également chaque mois, en fonction de l'évolution prévue du marché. Dans la troisième étape, j'ajuste en conséquence les pondérations des diverses catégories de placement de chaque stratégie du Raiffeisen Futura – Pension Invest. Dans la quatrième étape, je sélectionne dans chaque catégorie de placement les titres individuels les plus prometteurs.

**A quoi veillez-vous lors de la sélection des titres?** Comme je l'ai dit, je diversifie le plus largement possible pour éviter la concentration des risques, surtout pour la stratégie Equity orientée vers les actions. Ce portefeuille comprend donc plus de 100 titres individuels d'entreprises de tous les secteurs et de toutes les régions du monde dont je juge la qualité être irréprochable.



## COMMENT FONCTIONNE...

### Le plan d'épargne en fonds de placement

Avec un plan d'épargne en fonds de placement, vous sélectionnez un ou plusieurs fonds selon votre objectif de placement, votre horizon de placement et le montant que vous souhaitez investir régulièrement. Etant donné que la valeur du fonds fluctue, vous acquérez, au moment du versement, plus ou moins de parts de fonds. Les fluctuations des prix se compensent en général sur la durée. Ainsi, vous acquérez les parts de fonds à un prix moyen lissé attractif.



## NOTA BENE

### Un travail d'équipe fondé sur le partenariat

La famille des fonds de prévoyance Raiffeisen Futura – Pension Invest s'appuie sur le savoir-faire de trois spécialistes dans leur domaine:

- ① **L'agence de notation Inrate** détermine l'univers de placement durable en appliquant des critères de sélection stricts.
- ② **Le Chief Investment Office de Raiffeisen** fixe l'allocation d'actifs tactique, c'est-à-dire les écarts à court terme de l'allocation d'actifs par rapport à la moyenne à long terme définie dans la stratégie de placement du fonds.
- ③ **Le gérant de fortune Vontobel** gère les portefeuilles des quatre stratégies en tenant compte de l'univers durable Futura et de l'allocation d'actifs tactique. Dans ce cadre, il a toute latitude pour la sélection des titres individuels.

**Comment définissez-vous une qualité irréprochable?** C'est l'agence de notation Inrate déjà mentionnée qui définit les critères de qualité applicables à la durabilité. Les entreprises que je sélectionne dans cet univers de placement, qui est jugé être plus durable que la moyenne, réunissent l'ensemble des critères suivants en matière de qualité financière: ce modèle d'affaires est solide et a déjà fait ses preuves face aux crises. L'accroissement du chiffre d'affaires et du rendement se poursuit depuis déjà un certain temps et s'annonce prometteur. La réussite commerciale de ce modèle de longue date a consolidé sa position de leader dans son secteur. En plus, le management est compétent, poursuit sa stratégie avec circonspection. En effet, il investit les fonds des actionnaires et des créanciers de manière mûrement réfléchie. Pour vérifier si tous ces critères sont réunis, je m'appuie sur des systèmes quantitatifs qui traitent un nombre immense de données. Ils arrivent à reconnaître des tendances qui me fournissent des points de repère concernant l'évolution future.

**Quels avantages en matière de placement présente une durabilité supérieure à la moyenne?** Des études ont montré que les portefeuilles de placement durables présentent sur le long terme un meilleur rapport rendement-risque que les placements non durables. Par exemple, les prescriptions particulièrement strictes du règlement Futura excluent d'emblée de l'univers de placement les pays et les entreprises ayant des pratiques ou des produits controversés. L'objectif du développement durable promu par l'Organisation des Nations Unies consiste à garantir aux générations futures un avenir qui leur permet de subvenir à leurs besoins. Futura n'intègre dans son univers de placement que les entreprises qui, selon les évaluations d'Inrate, répondent le mieux à ces besoins futurs. Grâce à cette sélection parmi les meilleurs critères, le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest investit dans les pays et les entreprises qui tiennent tout particulièrement compte des défis écologiques et sociaux. Cela réduit le risque qu'ils échouent face à ces défis, tout en augmentant leurs chances de mieux réussir à l'avenir que les pays et entreprises ayant un moins bon rating en termes de durabilité.

**Quelles modifications avez-vous récemment apportées au portefeuille?** Les taux d'intérêt étant remontés à un niveau attractif, je détiens dans la partie obligations un mix de titres de la plus haute qualité, tels que des obligations d'Etat et des obligations quasi souveraines, des obligations de lettres de gage et des obligations d'entreprise offrant un rendement accru. A partir de maintenant, je privilégie les durées assez longues. C'est pourquoi, la durée résiduelle moyenne des obligations dans le portefeuille est de nouveau un peu plus longue que par le passé. Dans la partie actions, j'associe à peu près à parts égales des secteurs défensifs et cycliques: les premiers souffrent moins en cas de baisse conjoncturelle, les seconds profitent davantage en cas de hausse. Actuellement, je mets l'accent sur les biens de consommation et le secteur pharmaceutique. En effet, les consommateurs ne peuvent pas renoncer aux produits et aux services de ces secteurs, même dans des périodes délicates.



## OPPORTUNITÉS

- **Durable:** le fonds investit uniquement dans des débiteurs et des entreprises répondant à des critères de durabilité stricts. Ainsi, en tant qu'investisseur, vous pouvez faire un geste pour l'environnement et la société.
- **Gestion active par un professionnel:** des spécialistes expérimentés prennent les décisions de placement pour vous en se fondant sur des analyses approfondies et surveillent en permanence le fonds tout en contrôlant strictement les risques.
- **Effet du prix moyen:** vous pouvez constituer un patrimoine de manière systématique en effectuant des versements réguliers via un plan d'épargne en fonds de placement. En effet, vous achetez les parts du fonds au fil du temps au prix moyen lissé, quelles que soient les fluctuations de cours.
- **Nantissement possible:** vous n'avez pas à renoncer à l'argent investi dans votre dépôt prévoyance jusqu'à votre départ à la retraite, mais pouvez le nantir jusqu'à 90% pour son propre logement.
- **Fiscalité privilégiée, flexibilité et durabilité:** en règle générale, les bénéfices réalisés sur les avoirs de prévoyance sont exonérés d'impôts. Le capital est imposé en même temps que les autres avoirs de prévoyance lors de son versement. Vous pouvez modifier votre objectif de placement à tout moment ou transférer de l'argent de votre dépôt de prévoyance vers votre compte de prévoyance. Lors de votre départ à la retraite, vous transférez tout simplement votre fonds du dépôt de prévoyance lié au dépôt de prévoyance libre.



## RISQUES

- **Fluctuations de valeur:** il est possible que le fonds doive affronter des fluctuations de valeurs, liées au marché, au secteur, à l'entreprise, aux intérêts et aux taux de change. Les obligations subissent des pertes de cours lorsque les taux d'intérêt augmentent, lorsqu'un débiteur ne respecte pas ses engagements ou encore lorsque sa solvabilité est dégradée. Les obligations de moindre qualité de crédit ont un risque de perte plus élevé que les obligations ayant une meilleure qualité de crédit.
- **Décisions de placement:** le fonds obéit à des critères de durabilité. Le gestionnaire de fonds est donc lié lorsqu'il prend des décisions en matière de placement, ce qui peut favoriser la valeur du fonds ou lui nuire. Ni l'analyse de la valeur des différentes entreprises ni les décisions de placement actives du gestionnaire de fonds n'offrent une garantie de succès.
- **Pays émergents, monnaies et dérivés:** le fonds peut investir dans des marchés émergents, où des insécurités sociales, politiques et économiques peuvent exister et où les conditions-cadres prudentielles et opérationnelles diffèrent des normes usuelles dans les pays industrialisés et où les marchés de capitaux et places boursières ne sont pas nécessairement reconnus, régulés, ouverts régulièrement, accessibles au public et liquides. Le fonds peut également investir dans des titres libellés en monnaies étrangères. La valeur du fonds dépend donc des fluctuations des taux de change par rapport au franc suisse, qui est la monnaie du fonds. L'utilisation de dérivés lie le fonds à la qualité des contreparties impliquées et à l'évolution des marchés et des instruments de base sous-jacents.
- **Valeur des parts:** la valeur des parts du fonds peut passer au-dessous du prix d'achat auquel vous avez acquis votre part.

**Editeur**

Raiffeisen Suisse  
Business Partner CI&P  
Raiffeisenplatz  
9001 Saint-Gall  
[vertrieb\\_anlagen@raiffeisen.ch](mailto:vertrieb_anlagen@raiffeisen.ch)

**Internet**

[raiffeisen.ch/placements](http://raiffeisen.ch/placements)  
[raiffeisen.ch/f/fonds](http://raiffeisen.ch/f/fonds)

**Publications**

Découvrez notre vision actuelle des marchés financiers dans nos publications  
[raiffeisen.ch/marches-opinions](http://raiffeisen.ch/marches-opinions)

**Conseil**

Contactez votre conseiller ou votre Banque  
Raiffeisen locale  
[raiffeisen.ch/web/ma+banque](http://raiffeisen.ch/web/ma+banque)

**Mention juridique****Ceci n'est pas une offre**

Le fonds mentionné dans ce document est un fonds de droit suisse. Le fonds investit également dans des titres d'autres entreprises que celles mentionnées dans le présent document. Il ne faut pas déduire du présent document qu'un investissement dans les actions des entreprises mentionnées a été ou sera rentable. Les titres et leur pondération dans le fonds peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Les contenus publiés sont mis à disposition uniquement à des fins d'information et de publicité. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue pas une annonce de cotation ni un prospectus au sens des articles 35 ss. de la LSFIn. L'intégralité des conditions déterminantes ainsi que le détail des risques inhérents à ces produits figurent dans les documents de vente correspondants, juridiquement contraignants (par exemple le prospectus, le contrat de fonds). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, CH-9001 Saint-Gall, auprès de Vontobel Asset Management SA, Gotthardstr. 43, CH-8022 Zurich et de Vontobel Services de Fonds SA, Gotthardstr. 43, CH-8022 Zurich (collectivement désignées «Vontobel»). En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans cette publication est limitée. Cette publication n'a pas pour vocation de fournir au lecteur un conseil en placement, ni à l'aider à prendre ses décisions en matière d'investissement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient être effectués que suite à un conseil à la clientèle et/ou à un examen minutieux des documents de ventes obligatoires. Toute décision prise sur la base des présents documents l'est au seul risque de l'investisseur. Les souscriptions sont atteintes uniquement sur la base du prospectus actuel ou du contrat de fonds, ainsi que sur la base des «Informations essentielles pour l'investisseur» (Key Investor Information Documents, KIID), auxquels est joint le dernier rapport annuel ou semestriel. Par ailleurs, nous vous prions de bien vouloir vous reporter à la brochure intitulée «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers». Les performances indiquées se basent sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer l'évolution présente ou future de la valeur. Les commissions et frais prélevés lors de l'émission et, le cas échéant, lors du rachat des parts n'ont pas été pris en considération pour le calcul des données de performance présentées.

**Clause de non-responsabilité**

Raiffeisen Suisse et Vontobel font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse Société coopérative et Vontobel ne garantissent pas l'exactitude, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse et Vontobel déclinent toute responsabilité liée aux pertes ou aux dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) résultant de la diffusion de la présente publication ou des informations qu'elle comporte, ou liés à sa distribution. Elles ne sauraient notamment être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Il appartient au client de s'informer des éventuelles conséquences fiscales. Les conséquences fiscales sont susceptibles de varier d'un Etat de domiciliation à l'autre. Raiffeisen Suisse, les Banques Raiffeisen et Vontobel déclinent toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles découlant de l'achat de titres.

**Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière**

La présente publication a été élaborée par Raiffeisen Suisse et Vontobel et n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» définies par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas à la présente publication.